

Informations de base	
2011/0154(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Coopération judiciaire pénale: droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et des procédures relatives au mandat d'arrêt européen, et droit de communiquer après l'arrestation Voir aussi 2013/0409(COD) Subject 7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale	

Acte final	
Directive 2013/0048 JO L 294 06.11.2013, p. 0001	Résumé